MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

SECRETARIAT GENERAL



N° MICA/SG/DGU-CI

Ouagadougou, le 26 JAN 2021

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des importateurs que **l'importation et la commercialisation de volailles et de viande de volailles originaires et/ou en provenance du Sénégal est suspendue jusqu'à nouvel ordre**, ce, pour compter de la date de signature du présent communiqué.

Cette suspension intervient en raison de l'apparition de la maladie de grippe aviaire dans ledit pays.

En conséquence, de concert avec l'ensemble des services compétents, il sera procédé à la saisie et à la destruction desdits produits qui viendraient à entrer sur le territoire national, sans préjudice de la prise des sanctions prévues par les textes en vigueur à l'encontre des contrevenants.

Je sais compter sur la collaboration et le civisme de tous les services techniques de l'Etat et de tous les importateurs pour l'exécution parfaite des termes du présent communiqué.

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Harouna KABORE

Officier de l'Ordre de l'Etalon